



Détection précoce des symptômes : ce qu'il faut retenir

Contexte

Dans le cadre du déconfinement, les entreprises et administrations doivent s'assurer de la sécurité de leurs collaborateurs en mettant en œuvre les moyens de prévention nécessaires à un retour au travail le plus sûr possible. Parmi ces moyens de prévention, le contrôle de la température peut être envisagé afin d'écartier du lieu de travail des personnes qui présenteraient des symptômes fiévreux, et qui seraient alors pris en charge par la médecine du travail ou tout autre professionnel de santé.

En effet, la fièvre est un des premiers signes faisant suite à une infection au SARS-CoV-2 ; elle n'est pas systématique, et une personne pourtant contagieuse peut ne pas ressentir de fièvre, notamment en début d'infection. Afin de limiter les risques de foyer épidémique, l'OMS recommande cependant aux employeurs de ne pas faire entrer sur les lieux de travail les personnes qui auraient une température corporelle à 37,3°C ou plus¹.

Par ailleurs, si le Haut Conseil de la Santé Publique² ne recommande pas la mise en place d'un contrôle d'accès systématique par prise de température, en rappelant que les symptômes fiévreux ne peuvent effectivement constituer un moyen systématique de dépistage, il préconise néanmoins à toute personne de mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre, et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

Sur ce principe de mesure de précaution, les entreprises sont libres d'organiser un contrôle de température pour les personnes entrant sur un site. Celui-ci doit en revanche se faire selon le protocole de déconfinement³ publié par le Ministère du Travail, et en accord avec les recommandations de la CNIL⁴ concernant la collecte de données de santé - données soumises au RGPD⁵.

¹ <https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/getting-workplace-ready-for-covid-19.pdf>

² <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=810>

³ <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

⁴ <https://www.cnil.fr/fr/coronavirus-covid-19-les-rappels-de-la-cnil-sur-la-collecte-de-donnees-personnelles-par-les>

⁵ Règlement Général sur la Protection des Données : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Nous proposons un ensemble de solutions de contrôle de température de fièvre et de détection de port du masque permettant de :

- **réduire le risque de foyer épidémique** et de contagion au sein des lieux de travail⁶ ;
- **rassurer l'ensemble des collaborateurs** et sensibiliser aux mesures barrières, notamment le port du masque ;

Ces solutions sont configurées pour être **conformes aux exigences RGPD / CNIL** et au protocole de déconfinement du Ministère du Travail :

- Pas de captation automatique ;
- Pas de stockage de données ;
- Pas de traitement de données ni remontée d'information interne ou externe ;

Par ailleurs, en complément des moyens techniques et organisationnels, nous pouvons **mobiliser nos équipes de personnels de santé sur site afin de mettre en œuvre les opérations de contrôle de la température** : en effet, seuls les personnels de santé compétents peuvent collecter des données relatives à la santé des employés et des agents.

La présence de personnels de santé sur site assure également la prise en charge la plus efficace possible des collaborateurs suspectés Covid-19, ainsi que **l'orientation vers le parcours fléché « Contact Covid » de la CNAM** – élément clé pour limiter la reprise de l'épidémie en France.

⁶ Cirrincione, L.; Plescia, F.; Ledda, C.; Rapisarda, V.; Martorana, D.; Moldovan, R.E.; Theodoridou, K.; Cannizzaro, E. COVID-19 Pandemic: Prevention and Protection Measures to Be Adopted at the Workplace. Sustainability 2020, 12, 3603.

Mise en place

En pratique, il faut donc s'assurer :

- D'informer de la mise en place d'un contrôle de température via une note de service par exemple, avec communication préalable au comité social et économique (CSE) et à l'Inspection du Travail selon les cas.
- Que le dispositif et le protocole de mesure envisagés respectent les critères suivants:
 - ni stockage ni traitement des données relatives à cette opération de contrôle, par l'employeur ;
 - pas de captation automatique (i.e. sans consentement explicite de la personne) ;
 - pas de caractère obligatoire (le refus de s'y soumettre ne doit pas avoir de conséquence pour la personne) ;
 - qu'en cas de mesure positive (détection de fièvre), la personne concernée puisse se mettre en rapport avec un professionnel de santé (services de santé au travail, médecin traitant, services d'urgence, permanence médicale sur site...), seul en mesure d'apprécier la capacité d'une personne à travailler ou de décider de sa prise en charge.

BioSerenity propose d'accompagner les entreprises dans la mise en place d'un dispositif médical nécessaire à la prise en charge des collaborateurs suspects, au plus proche de leur lieu de travail.

La technologie thermographique

La mesure de température par un système thermographique se fait à distance, et permet ainsi de respecter les règles de distanciation. BioSerenity a sélectionné des solutions intégrant des capteurs thermographiques performants avec une précision de mesure élevée.

Le seuil de température indiquant un symptôme févreux est paramétrable et peut être décidé avec la médecine du Travail. Nous proposons **4 types de produits** embarquant la technologie thermographique (cf tableau comparatif). Ils couvrent des usages différents, et respectent le cadre de mise en place défini plus haut:

- **Caméra portative avec écran intégré:** la caméra se porte à la main ou se pose sur un pied. La mesure se fait à 1m50: le visage du sujet est automatiquement détecté et la température frontale s'affiche en temps-réel avec système d'alarme visuelle en cas de fièvre. Elle offre une capacité d'environ dix personnes par minute et est adaptée à un flux relativement faible de personnes.
- **Borne autonome:** la personne se place devant la borne, le système thermographique situé au-dessus de l'écran prend la mesure et la valeur s'affiche en temps-réel, avec alerte visuelle en cas de fièvre. La borne détecte également si la personne ne porte pas de masque et constitue en ce sens un moyen de sensibilisation au port de celui-ci.
- **Caméra sur pied:** destinés aux établissements recevant du public (ERP) de type aéroports, gares, musées, etc. avec un flux important de personnes, ces systèmes thermographiques sont conçus pour détecter plusieurs visages simultanément et mesurer la température frontale de chaque individu. Cependant, les modèles que nous proposons sont paramétrés pour ne prendre la mesure que si la personne se trouve à une certaine distance du capteur, et s'inscrivent bien dans le cadre juridique décrit plus haut car la prise de mesure n'est pas automatique. Ces caméras détectent également le port du masque.
- **Portique de sécurité:** destinés aux ERP de type aéroports, gares, musées, etc. avec un flux important de personnes, ces portiques intègrent détection d'objets métalliques et prise de température avec détection du port du masque. Aucune mesure automatique ne peut être prise, aucun stockage ni traitement de données n'est effectué après mesure.

Tableau Comparatif

		Caméra écran intégré	Borne autonome	Caméras sur pied	Portique de sécurité
Modèle		FE-2TP31B-3AUF	DS-KIT671TM-3XF	DS-2TD-2617B-3	ISD-SMG318LT-F (avec caméra DS-2TD1217B-3/6PA)
Conformité CNIL / RGPD	Absence de stockage / traitement des données	✓	✓	✓	✓
	Absence de mécanisme d'identification	✓	✓	✓	✓
	Pas de captation automatique de la température	✓	✓	✓	✓
Prévention	Détection du port du masque	✗	✓	✓	✓
Flux supporté	Nb de personnes / minute	10	15	> 20	> 60
Utilisation		mesure à distance par agent habilité ou PS*, usage portatif ou fixation trépied	usage autonome, fixation trépied ou tourniquet	usage autonome, ou contrôle par agent habilité ou PS*, fixation trépied	contrôle par agent habilité ou PS*
Facilité d'installation		★★★	★★☆	★★☆	★★☆
Adapté pour		TPE/PME (accueil salariés et visiteurs), écoles	PME/ETI (accueil salariés et visiteurs), transports publics, ERP taille intermédiaire	aéroports, gares, ETP, GE (accueil salariés et visiteurs), événementiel	aéroports, gares, ETP, site sensible sécurisé, événementiel
Performances Thermographiques	Précision	± 0,5°C	± 0,5°C	± 0,5°C	± 0,5°C
	Résolution du capteur	160x120	160x120	160x120	160x120
Pays de fabrication		Chine	Chine	Chine	Chine

* Professionnel de Santé

Contactez-nous par courriel à :

Et retrouvez également toutes nos offres sur

Les informations et photos de ce document sont présentées à titre indicatif uniquement, et ne sauraient constituer un engagement contractuel.



BIOSERENITY
Smart Healthcare Solutions

ICM - iPEPS

47 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris, FRANCE
www.bioserenity.com